

# Fiche autorisation dans le cadre du BSI

<b>AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES et DE LA TRANSMISSION DU BSI</b>	
<p>Je soussigné, NOM : .....PRENOM : ..... autorise l'infirmier (ère) à l'utilisation du téléservice BSI mis en place à compter du 01 janvier 2020.</p> <p>J'ai bien compris que le BSI permet de faire une évaluation de mon état de santé et d'établir un plan de soins infirmiers personnalisé et que pour faciliter la saisie et sécuriser les échanges de données, cet outil est accessible sur AmeliPro via sa carte CPS.</p>	
<p>Le professionnel de santé a réalisé <input type="checkbox"/> un BSI initial, <input type="checkbox"/> un BSI intermédiaire, <input type="checkbox"/> un renouvellement BSI annuel</p>	
<b>Information du patient à l'utilisation des données du BSI</b>	
<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Le patient est dûment informé, par l'infirmier (ère) identifié (e) ci-dessous, des informations transcrites sur le BSI et accepte que ses données soient transmises au médecin prescripteur dans les conditions garantissant la sécurité et la confidentialité des échanges de données via le portail de la CNAM</p>
<b>Information du patient à la transmission des données à l'assurance maladie</b>	
<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Le/la patient(e) identifié(e) ci-dessus et le ou les titulaires de l'autorité parentale le cas échéant, accepte (ent) que je transmette ses données à l'assurance maladie dans le cadre de sa prise en charge</p>
<b>Engagement du professionnel de santé sur les conditions de transmission</b>	
<p>La clôture et la transmission du BSI sur le portail de la CNAM vaut signature par l'infirmier (ère) de la synthèse du BSI. La transmission génère l'envoi des données sur un espace dédié qui garantit le respect du secret médical et n'est accessible qu'aux personnes habilitées. Quelle que soit l'organisation de ces données sur la base de données, leur ensemble forme l'original. <b>Un applicatif permet de rendre lisible le BSI sous forme d'un PDF accessible aux personnes habilitées. L'infirmier (ère) reçoit un accusé de réception.</b> Les données originales du BSI sont conservées 5 ans par la Cnam à compter de la date figurant sur l'accusé de réception. <b>L'infirmier (ère) peut imprimer un exemplaire.</b></p>	
<b>Textes applicables</b>	
<p>Le présent BSI est basé sur le consentement (article 9a du RGPD). La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, et de pénalités financières en cas d'inexactitudes ou en l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir des avantages indus (art. L.114-17-1 du Code de la sécurité sociale, 441-1 du Code pénal). Conformément aux textes en vigueur régissant la protection des données personnelles, le présent BSI nécessite un traitement de données vous concernant par l'assurance maladie dans le respect du principe de confidentialité. Les données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Vous êtes informés que vos données pourront être utilisées à des fins de prise en charge par l'assurance maladie. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données ainsi que d'un droit à la limitation de leur traitement. Vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données (qui n'existera plus si la convention est signée). Ces droits s'exercent auprès du directeur de votre organisme d'affiliation En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.</p>	
<b>Durée de l'autorisation</b>	
<p>La présente autorisation est accordée pour une durée de 12 mois à compter de sa signature, elle inclut les renouvellements intermédiaires nécessaires en cours d'année en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient</p>	
<b>Fait à</b>	Le
<b>Le patient (lu et approuvé – Signature)</b>	<b>Le professionnel de santé</b>